



Conditions de ventes

SPORT ETUDE 2024/2025

- 1. Age minimum** : entrée en 5^{ème}
- 2. Niveau requis** : Niveau Galop 5 minimum
- 3. Scolarité** :

Se renseigner directement auprès de :

Collège Lycée BOSSUET

11, rue Bossuet

B.P. 559

19107 BRIVE Cedex

Tél : 05 55 86 74 00

Télécopie : 05 55 88 29 24

<http://www.edmichelet-brive.fr>

4. Coût :

ARTICLE	PRIX TTC	Modalités de règlement
Sport étude club : 4 cours par semaine avec 1 cheval de club	295€/mois	600€ d'arrhes à l'inscription, Puis 10x235€ par mois
Sport étude DP club : 4 cours par semaine dont 3 avec le même cheval (+ résa du cheval en concours)	369€/mois	800€ d'arrhes à l'inscription, Puis 10x289€
Sport étude pension pré ou abri : 4 cours par semaine avec son cheval en pension pré ou abri.	205€ / mois	600€ d'arrhes à l'inscription, Puis 10x145€ par mois
	+ le Prix de la pension choisie	A régler tous les mois
Sport étude Pension travail : 4 cours par semaine avec son cheval en pension travail	Voir tarif de la pension travail	1000€ d'arrhes à l'inscription pour 100€ par mois, Puis 10 x la différence avec la pension

Ces tarifs comprennent : Du 16/09/2024 au 29/06/2025 :

- Le transport du collège ou lycée aux écuries
- 4 leçons d'équitation par semaine les lundi/mardi/jeudi/vendredi de 16h45 à 17h45 hors vacances scolaires et jours fériés avec un moniteur diplômé d'Etat.
- La pension du cheval le cas échéant (se référer au contrat de pension)

Ces tarifs ne comprennent pas :

- L'inscription au club
- Les licences nécessaires (pratiquant et compétition)
- Les frais de compétition
- Les frais d'entretien courant de son cheval ou du cheval pris en demi-pension (maréchalerie, vétérinaire)

5. Modalités de règlement :

A l'inscription :

Règlement des arrhes*

****les arrhes ne sont pas remboursées en cas de désistement***

A la rentrée :

Règlement de l'inscription au club et des licences + :

- règlement de la totalité du solde
ou
- mise en place d'un prélèvement automatique avec un règlement tous les 10 du mois de septembre à juin
ou
- remise des 10 chèques correspondants aux 10 mensualités (ils seront remis en banque tous les 10 du mois)

6. Conditions d'annulation :

Dans le cas où l'élève quitterait la sport étude en cours d'année pour des raisons qui lui sont imputables (départ volontaire, exclusion...), aucun remboursement ne sera envisagé et 50% des mensualités restantes seraient dues.

Tout autre type de rupture sera étudié au cas par cas avec la direction.